Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 8/4/25
ID : 048-200069151-20250403-DELIB_2025_052-DE

Gorges Causses Cévennes
Communauté de Communes
Terre d'Aventures

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

Membres en exercice : 35 **Présents : 22** **Votants : 29** **Pour : 29** **Contre : 0** **Abstention : 0**	L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC, **Présents :** Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, **Représentés :** René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG, **Excusés :** René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY **Absents :** Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN **Présents non votants :**

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

DELIB-2025-052 - **VOTE DES COTISATIONS ET ADHÉSIONS 2025**

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT les demandes de participations et cotisations formulées par les diverses associations et organismes partenaires du territoire communautaire et après examen de celles-ci par les commissions communautaires respectives,

CONSIDÉRANT les propositions de participations conformément au tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 8/4/25
ID : 048-200069151-20250403-DELIB_2025_052-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'accorder les participations et de prendre en charge les cotisations suivantes :

ADIL Lozère	2.500,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne	728.50 €
Association des Maires de France et de Lozère	750,00 €
Association pour le DÉveloppement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires	160,00 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère	8 950,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de Lozère	7 212,00 €
Collectivités forestières Occitanie	1 925,25 €
Comité départemental du tourisme de Lozère	50,00 €
Fondation du Patrimoine	500,00 €
Intercommunalités de France	800,00 €
Lozère Développement	2 500,00 €
Mission Locale de la Lozère	7 400,00 €
Maisons paysannes de France	65,00 €
Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère	57 687,80 €
Réseau des Grands Sites de France	5 400,00 €
UDAF- Relais Petite Enfance	2 850,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2025, aux articles 6281, 65738 et 65568,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces éventuelles se rapportant à ces adhésions ou cotisations, ainsi que les conventions nécessaires, le cas échéant.

Le Président,
Henri COUDERC

Le secrétaire de séance,
Michel CAPONI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES Lozère

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.